La dignité (Michel Tozzi)

La dignité peut s'entendre en deux sens :

1) Comme une **valeur absolue attribuée à chaque être humain**.

C'est une caractéristique **morale** de l'humanité. Elle est commune, partagée par tous les humains. Elle suppose une **égalité** entre eux : une vie ne vaut pas plus ou moins qu'une autre, ma vie ne vaut pas moins quand je suis jeune ou vieux, en bonne ou mauvaise santé. La dignité n'a pas de prix (Kant), d'équivalent, elle **ne se compare pas** aux autres ou à soi. C'est la dignitas des stoïciens ou des chrétiens : c'est quelque chose que l'on détient en tant que fils de Dieu, le sentiment d'être **une personne et non une chose**. Elle participe de la vie comme sacrée, tient du **sacré religieux ou humaniste** (transcendance immanente). C'est pourquoi elle est revendiquée contre tout avilissement humain, comme l'esclavage (où l'homme a un prix), ou la torture ; ou toute suppression de la vie, comme l'avortement, la peine de mort, le suicide, le suicide médicalement assisté ou l'euthanasie (ôter la vie serait un meurtre). C'est une **définition normative** de l'humanité ; et elle engendre un **droit de chacun au respect absolu, inconditionnel de la personne humaine**.

2) Comme **valeur relative attribuée (ou autoattribuée) à un humain**.

La dignité se travaille, se conquiert, est soustraite ou attribuée, par exemple par le mérite (on y est élevé). On a plus ou moins de dignité, et plus ou moins qu'un autre, jusqu'à **l'indignité,** liée à un **sentiment de dégradation, de déchéance**. C'est toujours une valeur, mais sur une échelle relative. Elle est fragile, marque de vulnérabilité : on peut la perdre, (en) être déchu, la (re)conquérir. C'est un certain **regard d'autrui et sur soi**, un **jugement moral** pour le meilleur (respect de sa personne et de soi comme un autre) ou pour le pire (dans la déchéance physique – laisser aller, maladie incurable-, psychique - aliénation mentale-, sociale – pauvreté et misère-, politique - déchéance civique-). Elle est en relation avec **la responsabilité personnelle, la reconnaissance d'autrui, l'honneur** (ex : distinctions honorifiques) **et la honte** (sentiment d'indignité).

Elle ne va pas de soi, comme un attribut de l'humanité ou un donné (par exemple par Dieu). Mais est **conditionnelle**, c'est-à-dire non posée dans l'absolu comme un principe, mais médiatisée, soumise à conditions, notamment matérielles (besoins primaires satisfaits, obtention d'un travail, rémunération décente, sécurité pour sa personne, intégrité de son corps…), sociales (reconnaissance de sa personne, de sa pudeur, de son statut), politiques (liberté, par exemple d'expression ou de vote…) et culturelles (éducation et instruction). Ces conditions engendrent un certain nombre de **droits**. Les partisans de l'euthanasie en font un geste compassionnel (et non un meurtre), quand quelqu'un trouve que son état rend sa vie **indigne d'être vécue.**

Ces deux sens peuvent entrer en **tension** (absolu/relatif, inconditionnel/conditionnel), voire en **contradiction** (ex : postures divergentes sur l'euthanasie). Peut-on les articuler ? Si non pourquoi, si oui comment ? On peut voir la **dignité comme une valeur humaine à titre régulateur en droit des conditions qui la rendent possible en fait.**

Texte inspiré par la lecture de François Flahault : *Où est passé le bien commun ?* 1001 nuits, 2011, Annexe sur la notion de dignité, pp. 231-242.